

Janvier 2011

ACCÉDER AUX FONDS EUROPÉENS POUR LA ROUMANIE

Procédures

L'Union Européenne dispose de plusieurs fonds pour mettre en œuvre ses politiques de Convergence et de Compétitivité Régionale. L'accèsion à ces financements se fait au travers de programmes, eux-mêmes déclinés en Axes puis en Lignes de financement.

Ils sont soumis à une gestion partagée entre l'Union Européenne d'une part, les États membres et les régions d'autre part. Les procédures pour accéder à ces subventions sont donc très similaires d'une ligne de financement à une autre.

Les grandes étapes :

1. **Diagnostic** d'éligibilité du bénéficiaire et du projet.
2. **Choix** de la mesure sur laquelle sera demandée la subvention.
3. **Préparation** du dossier
 - a. présentation du bénéficiaire,
 - b. présentation du projet,
 - c. étude de faisabilité,
 - d. étude de marché,
 - e. étude économique et financière,
 - f. obtention des avis et autorisations nécessaires.
4. **Dépôt** du dossier lors d'un appel à projets.
5. **Sélection** du dossier.
6. **Contrat** entre le bénéficiaire, s'engageant à réaliser le projet, et l'Agence de Paiement, s'engageant à le financer.
7. **Investissement** suivant le dossier d'acquisitions.
8. **Dépôt** de(s) demande(s) de remboursement(s).
9. **Versement** de la subvention.

Chaque session d'appels à projets est dotée d'une somme définie.

Les sessions peuvent être fermées (avec dates d'ouverture et de clôture fixées) ou ouvertes (date d'ouverture fixe, clôture à épuisement des fonds).

Chaque ligne de financement a défini des critères. Les demandes de fonds se voient attribuer une note selon les critères remplis. Lors des sessions fermées les dossiers sont classés par ordre décroissant et la subvention attribuée en suivant cet ordre. Lors des sessions ouvertes les dossiers doivent obtenir un score minimum et sont subventionnés par ordre d'arrivée.

Le versement de la subvention se fait toujours en remboursement de factures. Il est parfois possible de demander une avance qui sera par la suite défalquée des remboursements.

Répartition de l'allocation 2007-2013 (milliards d'euros)

Programme Opérationnel Régional (POR)	3,72
Prog.Opérationnel Sectoriel – Environnement	4,51
Prog.Opérationnel Sectoriel – Transport	4,56
Prog. Opérationnel Sectoriel – Croissance de la Compétitivité Economique (CCE)	2,55
Prog.Opérationnel Sectoriel – Développement des Ressources Humaine (DRU)	3,47
Prog.Opérationnel Développement de la Capacité Administrative (PO DCA)	0,21
Prog.Opérationnel Assistance Technique (PO AT)	0,17
Programme National de Développement Rural (PNDR)	8,12
Total Roumanie	27,31



Source : UE